



www.fnte.cgt.fr

MESURES CATEGORIELLES 2017



**Fédération nationale
des travailleurs de l'État**

263 rue de Paris - Case 541
93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01
Mail : trav-etat@cgt.fr

MESURES CATEGORIELLES 2017

DES CHIFFRES EN TROMPE L'ŒIL, A L'IMAGE DU QUINQUENNAT

La directrice des ressources humaines a réuni le 13 octobre 2016 les organisations syndicales pour présenter les mesures catégorielles 2017.

LES EFFECTIFS

Malgré les révisions de la Loi de Programmation Militaire et son allègement global de déflation des effectifs de 10 000 postes, **la déflation des personnels civils reste cependant de -683 sur la période 2017-2019**. Il s'agit d'un solde net mêlant suppressions d'emplois et recrutements.

La population des personnels civils au ministère de la défense continue donc de diminuer. En 2017, elle sera globalement de -247 :

- + 428 Catégorie A et Niveau I,
- + 184 Catégorie B et Niveau II,
- 137 Catégorie C et Niveau III,
- 722 Ouvriers de l'État.

Pour faire face aux départs, départs « volontaires » et départs à la retraite, et malgré une cible toujours négative, le ministère se doit de recruter :

- * 650 à 700 Catégorie A et Niveau I,
- * 450 Catégorie B et Niveau II,
- * 600 à 650 Catégorie C et Niveau III,
- * 420 Ouvriers de l'État (priorisation des compétences ouvrières au profil MCO).

2 concours d'IEF et un concours spécifiques d'attachés sont à l'étude.

Le plan de recrutement fera l'objet d'une présentation ultérieure.

LES BUDGETS DES MESURES CATEGORIELLES

L'enveloppe budgétaire des mesures catégorielles 2017 s'élève à **18,12 M€**, principalement affectée à la mise en œuvre du RIFSEEP et du PPCR. Donc pas de scoop, il s'agit de mesures interministérielles déjà bien annoncées.

Évolution du montant budgétaire des mesures catégorielles :

2011 : 25,5 M€

2012 : 24,2 M€

2013 : 15,8 M€

2014 : 11,1 M€

2015 : 10,98 M€ + 3 M€ (gvt)

2016 : 1,6 M€ + 3,3 M€ (gvt)

2017 : 18,1 M€ + 4,7 M€ (gvt) soit 22,8 M€ au total

gvt : la revalorisation des mesures pour les contractuels a été séparée des mesures catégorielles globales depuis 2015.

Mesures pour les contractuels : 4,725 503 M€

	2017	Évolution/2016
Contractuels 84-16	648 564	+ 38 564
Personnels civils de recrutement local	260 000	0
Berkani	120 165	+ 120 165
Contractuels DGSE	730 000	+ 150 000
ICT-TCT DGA Augmentations Personnalisées	2 106 774	+ 249 555
ICT-TCT DGA Augmentations Générales	860 000	+ 860 000
	4 725 503	+ 1 418 284

Mesures catégorielles (hors contractuels) : 18,119 M€

- ✓ **0,572 M€** : extension année pleine des mesures prises en 2016
- ✓ **14,035 M€** : ce montant rassemble un ensemble de mesures pour le PPCR, le CIGEM, l'augmentation de 15 CTD, le grade à accès fonctionnel des IEF, l'amélioration du régime indemnitaire de contractuels et la filière paramédicale (non encore concernée par le RIFSEEP).
- ✓ **3,512 M€** : crédits pour le RIFSEEP, dont 2,5 M€ pour le CIA, 0,5 M€ pour « récompenser » les maîtres d'apprentissage (fonctionnaires uniquement) et le reste pour financer les tickets mobilité et promotion.

Bref, des mesures très majoritairement consacrées à mettre en concurrence les agents et à les diviser.

LE BUDGET DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES RESTRUCTURATIONS

	Loi de Finances 2016	Projet de Loi de Finances 2017
PAR civil	73,28 M€	53,08 M€
PAR militaire	105,86 M€	61,16 M€
Total	179,14 M€	114,24M€

En conclusion, le ministère va continuer à dépenser de l'argent, plus de 114 M€ cette année, pour casser l'emploi et supprimer des postes. Si 10 M€ sont pour la mobilité, **60 IDV pour les fonctionnaires et 237 IDV pour les ouvriers de l'état** sont encore budgétés. Pour la DRH-MD, ces leviers sont indispensables pour se séparer des personnels dont les compétences sont obsolètes ou ne correspondent plus à un ministère en transformation et en adaptation. La fin de l'emploi à vie pour les agents du ministère existerait donc bien déjà.

LE BUDGET DE L'ACTION SOCIALE

2015 : 95,9 M€ 2016 : 92,3 M€ **2017 : 101,5 M€**

dont Crédits ASA : 29 M€ IGESA : 64,7 M€ Titre2 (prestations/handicap) : 7,8 M€

Ce budget est censé mettre en application le plan d'amélioration de la condition des personnels. Il sera présenté en Conseil Central de l'Action Sociale.

Le projet de loi de finances 2017, c'est l'absence de revalorisation significative des salaires et d'amélioration des conditions de vie des agents. Les revalorisations des traitements de fonctionnaires décidées par le gouvernement sont bien loin de rattraper les pertes cumulées de pouvoir d'achat liées au gel de la valeur du point de l'indice depuis juin 2010. Quant aux ouvriers de l'état, ils continuent à voir leurs rémunérations gelées et les retraités aussi d'ailleurs.

Les milliards vont ailleurs. Cinq milliards d'euros seront mobilisés afin de financer de nouvelles mesures en faveur des entreprises comme l'abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 28 % ou encore la prolongation jusqu'au 31 décembre 2017 de la prime à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises. Mesures qui, ajoutées à l'augmentation de 6 à 7 % du taux du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, s'inscrivent dans des logiques toujours plus perdantes pour l'emploi.

Pour imposer d'autres choix, la CGT invite les salariés et les retraités à s'inscrire dans les assemblées générales et les mobilisations proposées localement. Une journée nationale d'action a d'ores et déjà été fixée au mardi 18 octobre 2016.

Montreuil, le 13 octobre 2016.